



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :  
Pascale Dupuy

Limoges, le 10 octobre 2023

N/Réf : 2023/CD/C0078

L'architecte des Bâtiments de France

à

DDT – Le Pastel  
Monsieur Lagarde  
Police de l'eau – continuité écologique  
22 rue des Pénitents Blancs  
87032 Limoges cedex 1

**Objet : Programme de gestion des cours d'eau du pays Monts et Barrages, dans le cadre du contrat territorial, Vienne amont n°3 – demande de déclaration d'intérêt général.**

Vous avez sollicité mon avis concernant l'aménagement, restauration et entretien des milieux aquatiques sur les cours d'eau du pays Monts et Barrages dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques.

Après étude du dossier, je vous informe que j'émetts un avis favorable de principe sous réserves que tous travaux, qu'il s'agisse d'arasement ou d'effacement de seuils, de création de passes à poissons, de passes à canoë de travaux sur les ripisylves, de travaux d'accompagnement des agriculteurs ou toutes autres restaurations de continuités écologiques, devant être réalisés dans le champ de protection d'un monument historique, dans un Site Patrimonial Remarquable, dans un site inscrit ou dans un site classé fassent l'objet d'une demande préalable soumise à mon accord.

Christelle Dupas

Par intérim

Architecte et urbaniste de l'État  
Architecte des Bâtiments de France